



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gouvernement

Question écrite n° 1189

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'absence de ministère consacré à la famille au sein du Gouvernement. De nombreuses associations familiales sont inquiètes. Il aimerait donc connaître les raisons de cette absence alors même que la politique familiale a été au coeur de la campagne de Nicolas Sarkozy.

Texte de la réponse

Le ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité dont M. Xavier Bertrand à la charge a pour mission de mettre en oeuvre la politique familiale du Gouvernement. La famille trouve naturellement sa place au sein de ce ministère puisqu'elle est le lieu même de la solidarité, tout au long de la vie. L'article premier du décret n° 2007-1000 du 31 mai 2007 relatif aux attributions du ministère compétent, indique « qu'il élabore et met en oeuvre la politique du Gouvernement en faveur de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et personnes handicapés ». À ce titre le ministère a autorité sur la délégation interministérielle à la famille. Il est l'interlocuteur des associations familiales. Il mènera une politique familiale ambitieuse conformément aux engagements du Président de la République et du Premier ministre.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1189

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 juillet 2007, page 4929

Réponse publiée le : 28 août 2007, page 5369